

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT 59 – NORD

COMMUNE DE BLARINGHEM

Séance du 2 décembre 2024

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL de la Commune de BLARINGHEM

Séance du 2 DÉCEMBRE 2024 à 19 Heures 00

Nombre de conseillers

. En exercice : **19**
. Présents : **17**
. Pouvoirs : **01**
. Votants : **18**
. Absents : **01**

Le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de **Monsieur Régis DUQUÉNOY, Maire**

Étaient présents : JOURDIN B., DEVAUX A., VERRIELE M., LOUVET B., MORDACQ P-H, adjoints, MAERTEN G., MORDACQ P. DESMULIE N., DEFRANCE D., GAYMAY H., RIGOBERT B., MASSIET I., PLOCKYN F., DELSART C., CORDIER C.

Ont donné pouvoir : DERAM B. à DEVAUX A.

Absent : DESPICHT A.

Secrétaire de séance : Bernadette JOURDIN

Date de convocation :

27 novembre 2024

QUESTION N° 2024-40

Objet : Décision modificative de budget n°1

Considérant qu'il est nécessaire de mettre à jour les crédits prévus en raison de nouvelles recettes et d'ajuster certaines dépenses au budget communal.

Vu la Loi n°82-213 du 2 mars 1982, modifiée, relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions ;

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales ;

Vu les instructions budgétaires et comptables de la M57 ;

Vu le Budget Primitif de la Commune adopté le 8 avril 2024 ;

Après en avoir délibéré, l'Assemblée

DÉCIDE

POUR : 18

CONTRE : 00

ABSTENTION : 00

Article 1 – de modifier les crédits et les inscriptions budgétaires conformément au tableau de l'article 2

RD

BT

Article 2 – de rédiger la décision modificative de budget comme suit :

Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
Fonctionnement				
023 – Virement à la section d'investissement	10 000,00€			
7398 – Reversements, restitutions et prélèvements divers		5 000€		
657363 – Subventions de Fonctionnement au CCAS		10 000€		
73134 - Taxe sur les déchets stockés				5 000€
Total	10 000,00€	15 000,00€		5 000€
Investissement				
2111 – Terrains nus	10 000,00€			
021 – Virement de la section de fonctionnement			10 000,00€	
Total	10 000,00€		10 000,00€	

Article 3 – de transmettre la présente décision au représentant de l'État dans le département pour contrôle de légalité ainsi qu'au Comptable de la Collectivité.

Le Maire,
Régis DUQUÉNOY

La Secrétaire de séance,
Bernadette JOURDIN



Délibération rendue exécutoire
Compte tenu de la transmission en Sous-Préfecture de Dunkerque le :
et de la publication ou notification le :

Le Maire,